Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC

sur

L'oreillard maculé
Euderma maculatum

au Canada

PRÉOCCUPANTE
2014

COSEPAC
Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

COSEWIC
Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2014. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur l'oreillard maculé (*Euderma maculatum*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xvi p. (www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm).

Note de production :
Le COSEPAC remercie Brian Slough d'avoir rédigé le sommaire du statut de l'oreillard maculé (*Euderma maculatum*) au Canada, en vertu d'un contrat avec Environnement Canada. Justina Ray, coprésidente du Sous-comité de spécialistes des mammifères terrestres, a supervisé la préparation du présent sommaire et en a fait la révision.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-938-4125
Téléc. : 819-938-3984
Courriel : COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca
http://www.cosepac.gc.ca

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Spotted Bat *Euderma maculatum* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2014.
N° de catalogue CW69-14/2-46-2015F-PDF
ISBN 978-0-660-23214-0

COSEPAC
Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – novembre 2014

Nom commun
Oreillard maculé

Nom scientifique
Euderma maculatum

Statut
Préoccupante

Justification de la désignation
Cette chauve-souris aux traits distincts se trouve dans les prairies sèches intermontagnardes du sud de la Colombie-Britannique. Une chauve-souris utilisant les falaises comme aires de repos, ayant une répartition éparse et des besoins spécifiques en matière d'aires de repos donnent à penser que la taille de la population est relativement petite. Les principales menaces pesant sur l'habitat d'alimentation dans le fond des vallées ou sur les sites de repos sont le développement urbain, la conversion des terres en vergers et en vignobles, les routes, l'exploration et l'exploitation minière, les activités récréatives (p.ex. l'escalade), et la pollution lumineuse et sonore. Cette chauve-souris pourrait être vulnérable au syndrome du museau blanc si cette maladie devait se propager vers l'ouest. Ses exigences en matière d'habitat spécialisé et son faible taux de reproduction auront une incidence sur son rétablissement.

Répartition
Colombie-Britannique

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1988. Réexamen et confirmation du statut en mai 2004 et en novembre 2014.

COSEPAC
Sommaire du statut de l'espèce

Euderma maculatum

Oreillard maculé — Spotted Bat

Répartition au Canada : Colombie-Britannique

Évaluation actuelle du COSEPAC

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1988. Réexamen et confirmation du statut en mai 2004 et en novembre 2014.

Preuves (préciser le cas échéant)

Espèce sauvage

Changement quant à l'admissibilité, à la taxinomie ou aux unités désignables : oui ☐ non ☒

Explication

Aucun changement n'a été observé.

Répartition

Changement de la zone d'occurrence : oui ☒ non ☐ inc. ☐

Changement de l'indice de zone d'occupation (IZO) : oui ☐ non ☐ inc. ☒

Changement du nombre de localités actuelles connues ou inférées *: oui ☒ non ☐ inc. ☐

Nouvelles données importantes issues de relevés oui ☒ non ☐

Explication

Selon le dernier rapport de situation, la zone d'occurrence calculée est de 10 600 km^2 et la zone d'occupation est « inconnue ». Les relevés ciblant l'espèce ont été peu nombreux depuis le dernier rapport de situation. Certaines observations fortuites ont contribué à l'accroissement de l'aire de répartition connue. Sarell *et al.* (2011) ont signalé une augmentation majeure de la superficie de l'aire de répartition vers l'ouest. Ils ont en effet repéré l'espèce par détection auditive au ruisseau Sebring et au lac Carpenter, à l'ouest de Lillooet. Par ailleurs, les responsables des relevés ont mentionné la persistance de l'espèce, qui a été déterminée au moyen de relevés acoustiques et visuels, à l'intérieur de l'aire de répartition déjà connue (Iredale et Ferguson 2007; Sarel *et al.,* 2011; Lausen, comm. pers., 2014). Même si la délimitation du cœur de l'aire de répartition est considérée comme fiable, les activités de recherche sont encore inexistantes dans certaines zones potentielles à l'intérieur et à l'extérieur de cette aire (voir ci-dessous).

Selon les données du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (B.C. Ministry of Environment, 2013; figure 2), la zone d'occurrence de l'oreillard maculé au Canada est de 59 005 km^2

(figure 1), et l'IZO (grille à carrés de 2 km de côté), de 472 km^2, ce qui comprend 4 observations provenant de données du CDC de la Colombie-Britannique (B.C. Conservation Data Centre, données inédites, 2014) non indiquées par le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (2013; figure 2). On ignore combien de localités actuelles sont soumises à une menace potentielle, mais ce nombre a vraisemblablement augmenté depuis la dernière évaluation, compte tenu de l'ajout de quelques mentions, et est certainement supérieur à 10.

* Utiliser la définition de « localité » de l'UICN.

Information sur la population

Changement du nombre d'individus matures :	oui ☐ non ☐ inc. ☒
Changement de la tendance de la population totale :	oui ☐ non ☐ inc. ☒
Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population :	oui ☐ non ☒ inc. ☐
Changement de la tendance de la superficie et/ou de la qualité de l'habitat :	oui ☐ non ☒ inc. ☐
Nouvelles données importantes issues de relevés	oui ☒ non ☐

Explication

En 2004, il existait 80 mentions d'oreillards maculés en Colombie-Britannique (COSEWIC, 2004), et les récentes mentions regroupées par le Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique (B.C. Conservation Data Centre, données inédites, 2014) ont augmenté, passant à au moins 93. Cependant, cette valeur ne comprend pas toutes les données d'occurrence recueillies à ce jour sur l'espèce (Stipek, comm. pers., 2014).

Depuis la série de dénombrements d'émergence des gîtes signalés dans le rapport du COSEPAC (COSEWIC, 2004), Iredale et Ferguson (2007) ont fait des observations au lac Seton et à Back Valley. Sarell *et al*. (2011) ont mentionné trois détections auditives confirmées et neuf potentielles, mais n'ont pas précisé les sites des détections confirmées, à l'exception du site du ruisseau Sebring, qui représentait une expansion vers l'ouest de l'aire de répartition connue. Lausen (comm. pers., 2014) a capturé deux femelles allaitantes près des gîtes déjà connus dans le sud de la vallée de l'Okanagan durant un soir de relevé, et sept individus, dont quatre femelles allaitantes et deux jeunes qui volaient au-dessus du fleuve Fraser, près de Lillooet, en 2014. Au dernier site, les oreillards maculés, seule espèce de chauve-souris capturée, semblaient abondants; en revanche, il n'y avait aucune preuve de la présence de l'espèce dans six autres sites recensés dans l'aire. La reproduction des oreillards maculés en Colombie-Britannique avait déjà été mentionnée dans le passé par Leonard et Fenton (1983).

Le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (B.C. Ministry of Environment, 2013) rappelle que les relevés d'oreillards maculés ne sont pas systématiques et que certaines régions, comme le nord de la vallée de l'Okanagan et la vallée du Fraser, reçoivent peu d'attention. Les aires choisies pour les relevés étaient habituellement sélectionnées en raison du potentiel élevé perçu de gîtes, qui comprennent les fissures et les crevasses dans les parois rocheuses des falaises (B.C. Ministry of Environment, 2013; Lausen, comm. pers., 2014).

La justification de la désignation figurant dans l'évaluation du COSEPAC de mai 2004 comprenait l'énoncé « Cette espèce est considérée comme l'espèce de chauve-souris la plus recensée et la plus facile à recenser au Canada », qui est maintenant reconnu comme erroné. L'occurrence et l'effectif de l'oreillard maculé dans l'ensemble de l'aire de répartition ont été estimés dans le passé au moyen de dénombrements d'émergence aux gîtes de maternité et d'autres méthodes normalisées. Toutefois, les sites des gîtes dans une bonne partie de l'aire de répartition de l'espèce en Colombie-Britannique à l'extérieur de vallée de l'Okanagan sont soit inconnus, soit inaccessibles. Les méthodes normalisées de capture des chauves-souris utilisent souvent des filets japonais installés près du sol, alors qu'il faudrait les

placer plus haut pour capturer les oreillards maculés (Rodhouse *et al*., 2005; Luce et Keinath, 2007). La méthode commune de relevé acoustique utilisée pour la détection des chauves-souris (technique d'analyse de passage à zéro) ne permet pas de distinguer les signaux d'écholocalisation à basse fréquence de l'oreillard maculé (11-18 kHz) du bruit de fond (Lausen, comm. pers., 2014). C'est seulement au cours des 5 dernières années que les systèmes de détecteurs à expansion du temps, qui fournissent des sonagrammes couvrant l'ensemble du spectre et des enregistrements de grande qualité des cris d'oreillards maculés, sont devenus disponibles à des fins d'utilisation pratique (portabilité et abordabilité). Cependant, les chercheurs sur le terrain peuvent rater la présence d'oreillards maculés si leur détecteur est réglé aux paramètres par défaut ou ajusté à des paramètres trop élevés pour détecter le cri de l'espèce.

L'aire de répartition de l'oreillard maculé est naturellement fragmentée, et l'espèce tend à fréquenter, même à des niveaux d'abondance relativement élevés, les falaises étendues à basse altitude des milieux secs, et à être absente des vastes aires intercalaires (Luce et Keinath, 2007; Lausen, comm. pers., 2014). En résumé, il est incertain si la population d'oreillards maculés au Canada compte de moins de 1 000 individus matures, comme l'a conclu le COSEPAC (2004). Globalement, les activités de relevé ciblant l'oreillard maculé sont insuffisantes pour obtenir des valeurs fiables.

Menaces

Changement dans la nature ou la gravité des menaces : oui ☐ non ☒ inc. ☐

Explication

Le COSEPAC (2004) a conclu qu'il n'existe aucune menace évidente pour les habitats d'alimentation ou de gîte utilisés par les oreillards maculés, et que les menaces réelles ou imminentes étaient limitées à des perturbations des gîtes dans les falaises, à la perte d'habitats d'alimentation près des cours d'eau et à l'impact des pesticides sur les proies (papillons de nuit).

Le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (B.C. Ministry of Environment, 2013) a utilisé le système unifié de classification des menaces de l'UICN-CMP (Union internationale pour la conservation de la nature-Partenariat pour les mesures de conservation) (Conservation Measures Partnership, 2010) pour évaluer les menaces qui pèsent sur l'espèce. L'impact cumulatif global des menaces multiples a été considéré comme « moyen »; il est fondé sur six menaces de faible impact (niveau 1) : développement urbain, conversion des terres à des fins agricoles, aménagement de routes, exploration et exploitation minières, exploitation d'énergies renouvelables (p. ex. éoliennes), activités récréatives (p. ex. escalade), pollution par la lumière et le bruit. Une autre menace non considérée est le potentiel d'inondation des vallées, où se trouvent les gîtes spécialisés.

Le syndrome du museau blanc causé par le champignon *Pseudogymnoascus destructans* représente une menace potentielle d'ampleur inconnue pour l'oreillard maculé. Cet agent pathogène entraîne le déclin de populations de plusieurs espèces de chauves-souris hibernant dans des cavernes de l'est de l'Amérique du Nord (voir COSEWIC, 2013) et se répand vers l'ouest (White-nose Syndrome.org, 2014). La vulnérabilité de l'oreillard maculé à cette maladie, advenant qu'elle atteigne la Colombie-Britannique, demeure indéterminée, mais elle pourrait être faible si l'espèce hiberne dans les crevasses des falaises en Colombie-Britannique ou aux États-Unis, plutôt que dans des cavernes, comme le présument Nagorsen et Brigham (1993). Des données acoustiques recueillies sur une année (2013-2014) par Lausen (comm. pers., 2014) dans la réserve nationale de la faune de Vaseux-Bighorn ont permis de détecter des oreillards maculés jusqu'à la mi-octobre en 2013, puis à partir de la mi-mars en 2014, ce qui indique que les individus avaient soit quitté la zone, soit hiberné localement durant cinq mois. L'absence de diversité génétique en Oregon, dans l'État de Washington et en Colombie-Britannique laisse croire que l'espèce ne migre pas sur de longues distances (Walker *et al.*, 2014).

Protection

Changement quant à la protection effective : oui ☐ non ☒

Explication

Plus de 90 % de l'aire de répartition de l'oreillard maculé se trouve à l'extérieur des aires protégées (COSEWIC, 2004; B.C. Ministry of Environment, 2013). L'oreillard maculé est désigné espèce en péril en vertu de la *Forest and Range Practice Act* de la Colombie-Britannique, laquelle prévoit des outils de gestion de l'habitat, conformément à la stratégie de gestion des espèces sauvages désignées (Identified Wildlife Management Strategy) (Province of British Columbia, 2004); l'établissement d'une réserve d'habitat faunique au ruisseau Criss, près de Kamloops, a été approuvé afin d'y gérer l'exploitation des forêts et des pâturages pour cette espèce (BC Ministry of Environment, 2013).

Immigration de source externe

Changement quant à l'immigration de source externe constatée oui ☒ non ☐

Justification

La cote mondiale de l'espèce est G4 (apparemment non en péril). Selon NatureServe, la cote de l'espèce est S3 dans l'État de Washington, qui borde l'aire de répartition de l'oreillard maculé en Colombie-Britannique. L'espèce est cotée S2 ou S3 dans tous les autres États américains dans son aire de répartition (NatureServe, 2014). L'oreillard maculé n'est pas répandu dans l'État de Washington et ne fait pas l'objet de relevés exhaustifs. L'espèce a été recensée dans sept comtés de la partie est de l'État (Hayes et Wiles 2013; figure 2), mais pourrait être plus répandue qu'on ne l'estimait antérieurement dans l'État de Washington et l'Oregon, compte tenu de l'inefficacité des méthodes de relevés normalisées (Rodhouse *et al.,* 2005; Luce et Keinath, 2007; Hayes et Wiles, 2013; NatureServe, 2014).

Aucun déplacement d'individus entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington n'a été documenté, mais une série de mentions indiquent un déplacement vers le nord dans la vallée de l'Okanogan, dans l'État de Washington, jusqu'à la frontière avec la Colombie-Britannique (figure 2). Il est donc probable qu'il existe quelques déplacements entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington (Wiles, 2014). Des menaces semblables touchant l'habitat sont évidentes de l'autre côté de la frontière, dans l'État de Washington, bien que la région est un peu moins développée que la portion britanno-colombienne de la vallée (Wiles, 2014). Les deux mentions dans la partie orientale de l'État de Washington (comté de Pend d'Oreille; figure 2) ont été faites dans un milieu à forte densité de falaises, mais, à ce jour, aucun oreillard maculé n'a été observé sur le côté adjacent à la frontière, en Colombie-Britannique (Lausen, comm. pers., 2014).

Le COSEPAC (2004) a invoqué l'immigration de source externe pour considérer l'oreillard maculé comme une espèce « préoccupante » plutôt que « menacée », mais on ignore si des échanges possibles entre les populations à la frontière, dans la vallée de l'Okanagan, suffiraient pour permettre un sauvetage de la population de la Colombie-Britannique si l'espèce venait à décliner ou à disparaître. La possibilité de reconstitution démographique n'est pas prise en compte dans le plan de gestion de la Colombie-Britannique (B.C. Ministry of Environment, 2013).

Analyse quantitative

Changement quant à la probabilité de disparition du pays — oui ☐ non ☒ inc. ☐

Précisions

Aucune donnée n'est disponible.

Sommaire et autres points à examiner : [p. ex. activités de rétablissement]

Moins de 5 % de l'aire de répartition mondiale de l'oreillard maculé se trouve au Canada. L'espèce vit uniquement dans les milieux secs de l'intérieur sud de la Colombie-Britannique (zones biogéoclimatiques des prairies à graminées cespiteuses, à pin ponderosa et intérieure à douglas). La disponibilité de falaises et de crevasses qui lui offrent une protection et de bonnes conditions de températures à proximité de zones d'alimentation et de sources d'eau pourrait être limitative et expliquer la répartition apparemment discontinue de l'espèce. L'expansion de la population humaine et les conversions des terres se poursuivent dans cette région de la Colombie-Britannique, mais les effets de ces changements sur l'espèce ne sont pas compris en raison de l'absence de surveillance de ses populations, de sa répartition ou de son habitat. La tendance globale de la population est inconnue, et les méthodes de relevé utilisées par le passé sont aujourd'hui jugées insuffisantes pour l'estimation de l'occurrence et de l'effectif de l'espèce. Selon le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, il existe 6 menaces de faible impact, ce qui équivaut à un impact global « moyen ». La probabilité d'une immigration en provenance des États-Unis est incertaine. Un plan de gestion renfermant une évaluation des menaces a été publié en 2013 (B.C. Ministry of Environment, 2013).

L'oreillard maculé est maintenant coté S3S4 (vulnérable à apparemment non en péril) en Colombie-Britannique.

Dans une récente étude génétique, Walker *et al.* (2014) ont appliqué des marqueurs microsatellites (N = 17) et mitochondriaux (région de contrôle) à 118 spécimens de musée et individus récemment capturés dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce (ouest de l'Amérique du Nord, depuis le Canada jusqu'au Mexique) et ont trouvé 16 haplotypes au total. Les individus de la Colombie-Britannique, de l'État de Washington et de l'Oregon étaient caractérisés par un seul haplotype, alors que 10 haplotypes étaient présents dans le sud-ouest des États-Unis (mais pas dans le nord-ouest de l'Amérique du Nord) (Walker *et al.*, 2014).

Remerciements

Merci à David F. Fraser d'avoir coordonné la collecte d'information au ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique et à Jenny Wu, du Secrétariat du COSEPAC, d'avoir aidé à la préparation des cartes de répartition ainsi qu'au calcul de la zone d'occurrence, de la zone d'occupation et de l'indice de zone d'occupation. Enfin, merci à Cori Lausen (SCF, Canada), qui a apporté d'autres renseignements précieux.

Experts contactés

* L'astérisque indique que les renseignements ont été fournis par les autorités contactées.

Robert Anderson, Musée canadien de la nature

*Syd Cannings, Service canadien de la faune

*David F. Fraser, B.C. Ministry of Environment

*Neil Jones, Secrétariat du COSEPAC (CTA)

*Cori Lausen, Société pour la conservation de la faune

Rhonda L. Milliken, Service canadien de la faune

*Dean Nernberg, ministère de la Défense nationale

*Marie-France Noël, Service canadien de la faune

*Katrina Stipek, B.C. Conservation Data Centre

*Leah Westereng, B.C. Ministry of Environment

Gary Wiles, Department of Fish and Wildlife de l'État de Washington

Sources d'information

B.C. Conservation Data Centre, données inédites. 2014. Données reçues par courriel le 22 janvier 2014 de K. Stipec, British Columbia Conservation Data Centre, Ministry of Environment, Victoria (Colombie-Britannique).

B.C. Ministry of Environment. 2013. Management Plan for the Spotted Bat (*Euderma maculatum*) in British Columbia. Ministry of Environment, Victoria (Colombie-Britannique). iv + 21 p.

Conservation Measures Partnership. 2010. Threats taxonomy. Site Web : http://www.conservationmeasures.org/initiatives/threats-actions-taxonomies/threats-taxonomy (consulté le 7 mars 2014).

COSEPAC 2004. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'oreillard maculé (*Euderma maculatum*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 29 p. (www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm)

COSEPAC. 2013. Sous presse. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xxvii + 104 p. (www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm).

Hayes, G. et G.J. Wiles. 2013. Washington bat conservation plan. Washington Department of Fish and Wildlife. Olympia (Washington). 138 +viii p.

Iredale, F. et G. Ferguson. 2007. Auditory survey of the spotted bat in the Kamloops Supply Area. Prepared by the British Columbia Conservation Corps for B.C. Ministry of Environment and B.C. Conservation Foundation.

Lausen, C. comm. pers. 2014. Correspondance par courriel adressée à J. Ray, août 2014, Associate Conservation Scientist, Société pour la conservation de la faune du Canada, Toronto (Ontario), et Birchdale Ecological, Ltd., batRus Division, Birchdale (Colombie-Britannique).

Leonard, M.L. et M.B. Fenton. 1983. Habitat use by spotted bats (*Euderma maculatum*, Chiroptera: Vespertilionidae): roosting and foraging behaviour. Canadian Journal of Zoology 61:1487–1491.

Luce, R.J. et D. Keinath. 200). Spotted Bat (*Euderma maculatum*): a technical conservation assessment, Species Conservation Project [Online], USDA Forest Service, Rocky Mountain Region. http://www.fs.fed.us/r2/projects/scp/assessments/spottedbat.pdf (consulté le 1er septembre 2014).

Nagorsen, D.W. et R.M. Brigham. 1993. Bats of British Columbia. UBC Press. Vancouver (Colombie-Britannique). 164 p.

NatureServe. 2014. NatureServe Explorer: An online encyclopedia of life [web application]. Version 7.1. NatureServe, Arlington (Virginie). http://explorer.natureserve.org (consulté le 7 mars 2014).

Province of British Columbia. 2004. Identified wildlife management strategy. B.C. Min. Environ., Victoria (Colombie-Britannique). <http://www.env.gov.bc.ca/wld/frpa/iwms/index.html>

Rodhouse, T.J., M.F. McCaffrey et R.G. Wright. 2005. Distribution, foraging behavior, and capture results of the spotted bat (*Euderma maculatum*) in central Oregon. Western North American Naturalist 65:215-222.

Sarell, M, J. Hobbs et F. Iredale. 2011. Bridge River bat assessment, 2010. Prepared for British Columbia Hydro Bridge Coastal Fish and Wildlife Restoration Program and for Matt Manuel-Lillooet Tribal Council. Projet #: 51463. 57 p.

Stipec, K., comm. pers. 2014. Correspondance par courriel adressée à J. Ray, septembre 2014, British Columbia Conservation Data Centre, Ministry of Environment.

Walker, F., J. Foster, and C. Chambers. 2014. Spotted bat population genetics across time and space. Paper presented at North American Society for Bat Research. Albany, NY, October.

White-nose Syndrome.org. 2014. White-nose syndrome map, U.S. Fish and Wildlife Service, Department of the Interior, Washington, D.C. https://www.whitenosesyndrome.org/resources/map (consulté le 10 septembre 2014).

Wiles, G., comm. pers. 2014. Correspondance par courriel adressée à J. Ray, septembre 2014, Wildlife Program, Diversity Division, Washington Department of Fish and Wildlife.

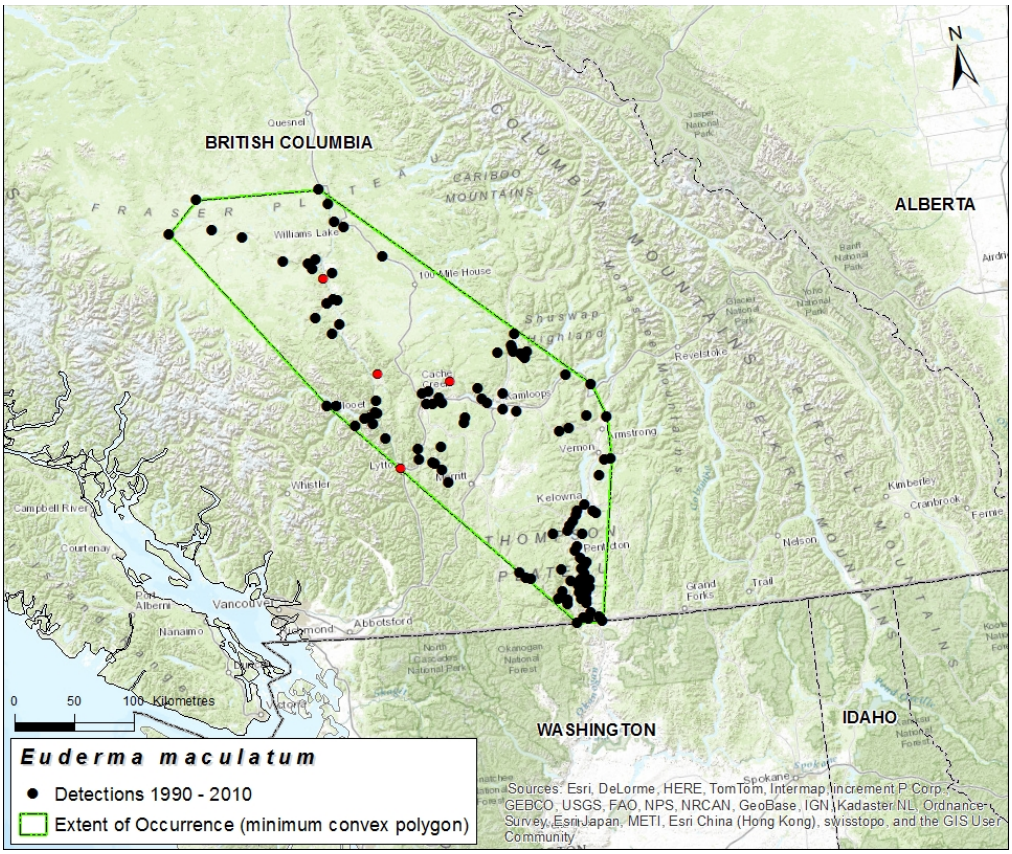

Veuillez voir la traduction française ci-dessous :

BRITISH COLUMBIA = COLOMBIE-BRITANNIQUE

Euderma maculatum = *Euderma maculatum*

Detections 1990-2010 = Détections 1990-2010

Extent of occurrence = Zone d'occurrence

Minimum convex polygon = Méthode du polygone convexe minimum

Kilometres = kilomètres

Sources : Esri, Delorme… = Sources : Esri, Delorme, HERE, Tom Tom, Intermap, Increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, RNCan, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo et la communauté d'utilisateurs du SIG

Figure 1. Zone d'occurrence de l'oreillard maculé au Canada. Données du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (B.C. Ministry of Environment, 2013). Les points rouges indiquent des observations supplémentaires du Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique (B.C. Conservation Data Centre, données inédites, 2014).

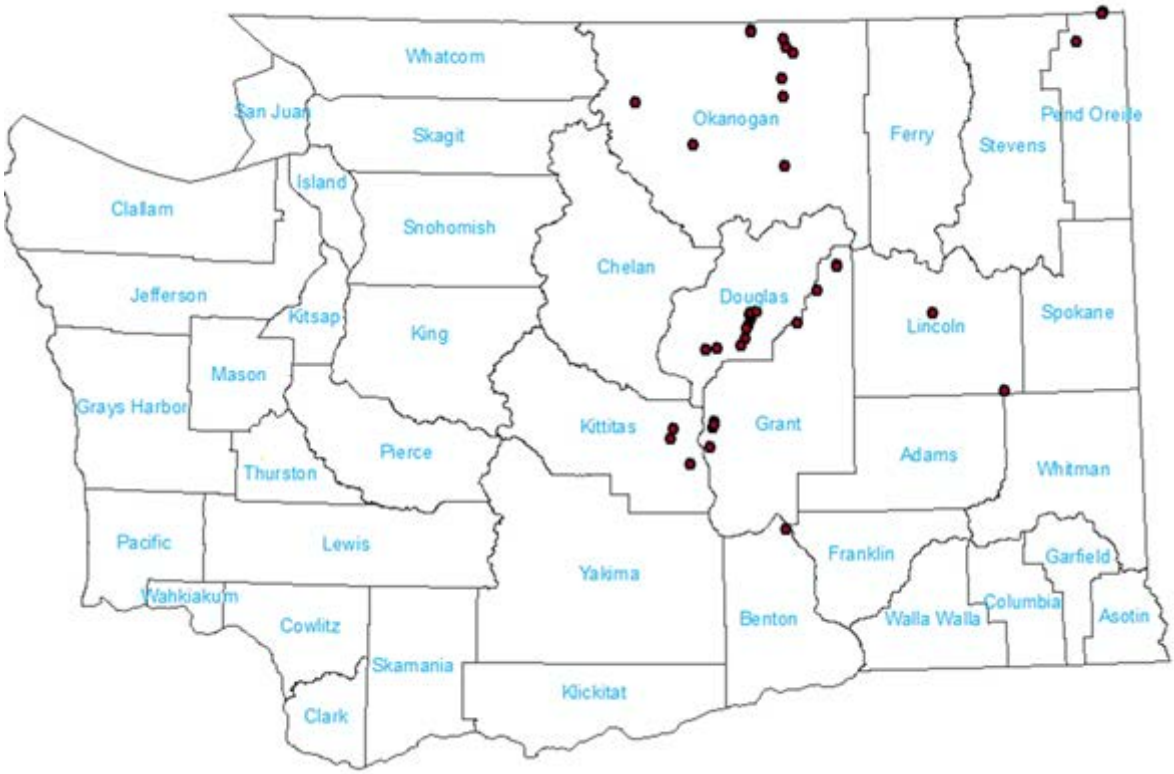

Figure 2. Mentions d'oreillards maculés dans l'État de Washington depuis 1991. Source : Department of Fish and Wildlife de l'État de Washington (Wiles, comm. pers., 2014).

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Euderma maculatum

Oreillard maculé Spotted Bat

Répartition au Canada (province/territoire/océan) : Colombie-Britannique

Données démographiques

Durée d'une génération (généralement, âge moyen des parents dans la population; indiquer si une méthode d'estimation de la durée d'une génération autre que celle qui est présentée dans les lignes directrices de l'UICN [2011] est utilisée).	Inconnue
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	Inconnu
Pourcentage estimé de déclin continu du nombre total d'individus matures sur [cinq ans ou deux générations]	Inconnu
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix dernières années ou trois dernières générations].	Inconnu
Pourcentage [prévu ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations]	Inconnu
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix ans ou trois générations] commençant dans le passé et se terminant dans le futur.	Inconnu
Est-ce que les causes du déclin sont clairement réversibles et comprises et ont effectivement cessé?	Inconnu
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	Non

Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence (ZO)	59 005 km²
Indice de zone d'occupation (IZO) (Fournissez toujours une valeur établie à partir d'une grille à carrés de 2 km de côté).	472 km²
La population totale est-elle gravement fragmentée? c.-à-d. plus de 50 % de sa zone d'occupation totale se trouve dans des parcelles d'habitat qui sont a) plus petites que celles qui seraient requises pour assurer le maintien d'une population viable, et b) ne sont pas séparées des autres parcelles par une grande distance?	Non
Nombre de localités* (préciser une gamme de valeurs plausibles)	Inconnu, mais beaucoup plus que 10.

* Voir « Définitions et abréviations » sur le site Web du COSEPAC et IUCN 2010 (en anglais seulement) pour obtenir des précisions sur ce terme.

Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de l'indice de la zone d'occupation?	Non
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de sous-populations?	Inconnu
. Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités*?	Non
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de sous-populations	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de zone d'occupation?	Non

Nombre d'individus matures dans chaque sous-population

Sous-population (préciser une gamme de valeurs plausibles)	**Nombre d'individus matures**
Total	Inconnu

Analyse quantitative

La probabilité de disparition de l'espèce à l'état sauvage est d'au moins 20 % sur 20 ans ou 5 générations, ou 10 % sur 100 ans.	S.O.

Menaces (réelles ou imminentes pour les populations ou leur habitat)

Développement urbain, conversion des terres à des fins agricoles, aménagement de routes, exploration et exploitation minières, exploitation d'énergies renouvelables (p. ex. éoliennes), activités récréatives (p. ex. escalade), pollution par la lumière et le bruit, potentiel d'inondation des vallées.

Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)

La situation des populations de l'extérieur semble-t-elle en mesure de constituer une source d'immigration pour le Canada?	S3 dans l'État de Washington
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Inconnu, mais possible
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	Oui

* Voir « Définitions et abréviations » sur le site Web du COSEPAC et IUCN 2010 (en anglais seulement) pour obtenir des précisions sur ce terme.

Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	Oui
La possibilité d'une immigration de populations externes existe-t-elle?	Inconnu

Nature délicate de l'information sur l'espèce

L'information concernant l'espèce est-elle de nature délicate?	Non

Historique du statut (COSEPAC)

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1988. Réexamen et confirmation du statut en mai 2004 et en novembre 2014.

Statut et justification de la désignation

Statut recommandé :	**Code alphanumérique :**
Espèce préoccupante	S.O.

Justification de la désignation :
Cette chauve-souris de taille moyenne et de coloration caractéristique vit dans les prairies sèches intramontagnardes du sud de la Colombie-Britannique et établit son gîte dans des falaises. Sa répartition morcelée et ses besoins spécialisés en matière de gîte laissent croire que son effectif de population est relativement faible. Les principales menaces qui pèsent sur son habitat d'alimentation dans des fonds de vallées ou sur ses gîtes sont le développement urbain, la conversion de terres en vergers ou en vignobles, l'aménagement de routes, l'exploration et l'exploitation minières, les activités récréatives (p. ex. escalade de parois rocheuses) et la pollution lumineuse et sonore. L'espèce pourrait être susceptible au syndrome du museau blanc si cette maladie se propageait vers l'ouest. Ses besoins spécialisés en matière d'habitat et son faible taux de reproduction limiteront son rétablissement.

Applicabilité des critères

Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) :
Sans objet. Aucun déclin.

Critère B (petite aire de répartition, et déclin ou fluctuation) :
Sans objet. L'IZO est inférieur à 500 km^2, mais il s'agit sans doute d'une sous-estimation. La zone d'occurrence est supérieure à 2000 km^2.

Critère C (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) :
Sans objet. La population est petite, mais il n'y a aucun signe probant de déclin.

Critère D (très petite population totale ou répartition restreinte) :
Sans objet. Le nombre d'individus de la population est inconnu, mais peut être faible, dans l'ensemble.

Critère E (analyse quantitative) :
Sans objet. Aucune analyse quantitative n'a été effectuée.

HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS
(2014)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.

Environnement Canada / Environment Canada
Service canadien de la faune / Canadian Wildlife Service
Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.